



janvier 2010

<http://www.saint-maurice-de-beynost.fr>

n° 93

L'ADAPA

une aide à domicile pour tous

Depuis 50 ans, l'ADAPA accompagne au quotidien les personnes fragilisées, malades, handicapées, âgées pour leur permettre de mieux vivre à domicile.

Outre des services tels que de petits travaux de jardinage et de bricolage, l'ADAPA propose :

- ☉ Une aide à la personne (toilettes, levers/couchers, habillage, repas, prise de médicaments...)
- ☉ Une aide et un accompagnement dans les activités ordinaires de la vie quotidienne (entretien du linge et du cadre de vie)
- ☉ Une aide et un accompagnement dans les activités de la vie sociale et relationnelle.

Quelle que soit leur situation, nous proposons un service adapté grâce à nos équipes polyvalentes, encadrées et formées intervenant 7 jours sur 7, y compris le soir.

La responsable du secteur se déplace à domicile gratuitement et sans engagement. Elle évalue les besoins, informe des droits et recherche les financements possibles. Pour toute information, contactez Mme Sophie Berlier, 1820 grande rue à Miribel. Tel 04 78 55 35 66 ou s.berlier@adapa01.com

CAF DE L'AIN

Pour faciliter l'information des familles sur les prestations familiales, les différentes aides d'action sociale et leur dossier, deux services accessibles en permanence sont mis à votre disposition : par Internet : www.ain.caf.fr
par téléphone : 08 20 25 01 10 (0,112€TTC par mn)



LE CARNET

♢ Naissances

Mahédine KHELFI, le 16 novembre
Kinny Sonia Barbara HENRY, le 6 décembre

♢ Mariages

Jacqueline LEGE
et Daniel MORAIS, le 24 décembre

♢ Décés

Jules BACCAM, le 26 novembre
Germaine THIVEND
veuve BOURJALLIAT, le 4 décembre
Guy SIMON, le 9 décembre
René MEILLANT, le 12 décembre
Colette HOURS
veuve ANDRE, le 16 décembre



AGENDA de JANVIER

- *jeu 31 déc.*: Réveillon avec CLARA, salle des Fêtes
- *dim 3* : Fête de Noël de la Croix Bleue, salle des Fêtes, dès 15h.
- *ven 8* : "Le dindon", théâtre, Allegro, 20h30
- *sam 9*: repas des Rois du Foyer Saint-Maurice, salle des Fêtes
- *dim 10* : AG du Racing Club Rhodanien, salle des Fêtes
- *mar 12* : journée Sécurité routière pour les plus de 65 ans au club Amitié-Loisirs
- *mer 13*: vœux de la Municipalité, salle des Fêtes, 18h30
- *sam 16* : repas des Anciens offert par la Municipalité, salle des Fêtes
- *mar 19* : AG du Club Amitié-Loisirs, 14h30 au Club
- *mer 20* : "Robinson" concert, Allegro, 15h
- *jeu 21* : art floral, Centre M. Cochet, 13h30 et 20h
- *ven 22* : café théâtre "Antitologies" au Centre M. Cochet, 20h30
- *sam 23* : repas des Anciens du CE Toray Plastics, salle des Fêtes
- *jeu 28* : "Nuit noire", Musique africaine, Allegro, 20h30
- *sam 30* : opération "Premières pages" au Centre M. Cochet—Repas du CT Dombes, salle des Fêtes

PERMANENCES DES ELUS (samedi 10 h -12 h)

- 02 jan : Eveline Guillet
- 09 jan : Catherine Briday
- 16 jan : Pierre Commarmot
- 23 jan : J-Claude Lazzaroni
- 30 jan : Françoise Roy

ÉDITO

Cette année qui se termine et que l'on nous avait annoncée très maussade, a malheureusement tenu ses promesses. Les différences entre les plus riches et les plus pauvres se sont accrues, et si les premiers profitent déjà d'un redémarrage de l'économie, les seconds en sont encore à s'interroger sur la manière de rendre moins précaire leur existence. Même si notre commune par son implantation proche d'un grand centre économique a été un peu moins impactée par cette fameuse crise, il aura bien fallu que toutes les collectivités territoriales ayant des compétences dans le domaine social, jouent à plein leur rôle d'amortisseur de cette crise. Ce constat ne donne que plus de poids à la sincérité des vœux que j'é mets aujourd'hui à l'attention de tous les Mauriciens. Je forme des vœux de paix, de liberté, de démocratie et de fraternité pour vous tous. Faisons en sorte que cette année, ensemble, chacun dans notre vie, nous apportions autour de nous plus de bonheur et de joie. C'est si, et seulement si, chaque citoyen s'investit pour un monde meilleur que le rêve a une chance de se réaliser. *Pierre Goubet*

Sommaire

- ⇒ P2 : Et pendant ce temps à la mairie
- Flashes et conseil en bref
- ⇒ P3 :
- Succès pour le cross des Papillotes
- ⇒ P4 & 5 : Ca bouge Saint-Maurice
- La FCPE en actions
- Café Théâtre
- Chaleureux malgré le froid
- Deux ados lauréats
- 8 décembre
- Avis de recherche
- Humeur
- ⇒ P 6 & 7 : Du côté des associations
- ⇒ P 8 : vie pratique

TELETHON 2009

Cette année le départ fût donné le vendredi par des lectures de contes « Détours d'ADN » à l'école élémentaire et le lâcher de ballon à l'école maternelle. Comme chaque année les enfants de l'école maternelle se réjouissaient de lâcher leurs ballons dans les airs pour participer au Téléthon. Mais à 10 heures le vendredi matin, la neige tombait dru...Que faire ? Annuler ? Heureusement



à l'heure prévue, les flocons s'étaient arrêtés et chacun a pu envoyer son ballon dans les airs.

Le soir il fallait être au Tennis qui proposait des crêpes et du cidre, au centre Marcel Cochet pour suivre les scénettes jouées par les jeunes de l'activité théâtre, mais aussi à la caserne des pompiers pour une dégustation de vin chaud et châtaignes. Ambiance assurée pour ce début du Téléthon 2009, ainsi que les premières recettes pour cette nouvelle édition.

Le samedi matin, les ventes commencèrent sur la place du marché :

Des tartes et plus de 150 saucissons briochés confectionnés par les Anciens Combattants durant la nuit de vendredi à samedi à la salle des fêtes, bravant une météo plutôt fraîche cette année.



Lecture de contes à l'école

Le Twirling Bâton et la commission « Association » étaient quand à eux fidèles au stand « café et vin chaud », toujours appréciés en cette

Journal édité par la mairie, rue des Ecoles
Directeur de publication: Pierre GOUBET
Rédaction, fabrication et distribution :
Equipe municipale de bénévoles

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE
(Z. I. de la Tuilière à Miribel)
Du lundi au vendredi :
de 9 h à 12 h
et de 15 h à 18 h
Le samedi :
de 9 h à 18 h

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE
lundi, mercredi, vendredi :
8 h à 12 h et 14 h à 17 h
mardi, : 8 h à 12 h et 14 h à 18 h
jeudi : 8 h à 12 h et 14 h à 19 h
Tel. 04 78 55 14 08
e-mail : echos@saint-maurice-de-beynost.fr
<http://www.saint-maurice-de-beynost.fr>

Prochain
conseil municipal :
12 janvier 2010
à 20 h 30

FLASHES

♦ **Le salon de l'étudiant** aura lieu les 15, 16 et 17 janvier, de 10h à 18h, à la halle Tony Garnier à Lyon.

♦ **Le Centre social Jacques Brel** vous invite à venir déguster la galette des Rois, le 17 janvier à partir de 17 h.

♦ **Une journée Sécurité routière** pour les plus de 65 ans est organisée au Club Amitié-loisirs avec la Police Municipale le 12 janvier.

♦ **Rappelons** que la (nouvelle) rue Jean Tissot reliant la RD 1084 à La Roseraie est en sens unique !

♦ **Une conférence** sur l'association "Mécénat Chirurgie Cardiaque" aura lieu vendredi 22 janvier de 18h30 à 19h30 à la salle Saint-Exupéry, montée des écoles, de Neyron

♦ **1,1 milliard de personnes** dans le monde (17% de la population mondiale) n'ont pas accès à une eau potable. Un golf peut consommer jusqu'à 5 000 m³ d'eau par jour en arrosage, soit la consommation d'une ville de 12 000 habitants (chiffres de "Home"). "Etonnant, non ?"

COMMUNIQUE :

"J'informe n'avoir plus aucun lien avec le groupe « Une vie, une commune, Saint-Maurice de Beynost », ni avec l'association du même nom, à laquelle je n'ai jamais adhéré, et ne m'associe pas à leurs actions.

Je continue à travailler au Conseil municipal, dans les commissions municipales et communautaires et les associations, dans le respect de chacun, dans un esprit de dialogue et d'ouverture, avec comme seul objectif, l'intérêt collectif."

Mr Yves Roux,
Conseiller Municipal

LE CONSEIL EN BREF (17 décembre 2009)

(Les comptes rendus complets peuvent être consultés sur Internet)

• Rapports 2008.

- Rapport d'activité du syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain. Mme Guillet présente le rapport avec l'annexe jointe transmise avec la convocation. Elle explique aussi le montage concernant l'avenue du Mas Rolland. Le syndicat subventionne à hauteur de 35 % sur le montant des travaux HT et ERDF à hauteur de 17 000 € qui est un droit de tirage épuisé jusqu'en 2014. Le rapport complet peut être consulté en mairie. Cette présentation ne donne pas lieu à un vote.

- Rapport sur le prix et la qualité du service du Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord Est de Lyon. M. le Président du SIENEL présente le rapport avec l'annexe jointe transmise avec la convocation, une impression d'un power point est transmis (pas de visionnage : salle en travaux). Actuellement le renouvellement des canalisations est de 1,5 Km par an avec un coût d'environ 400 000 €. Monsieur Jean -Claude Lazzaroni précise que le syndicat est autonome et que le budget est à 90 % de l'investissement. Cette présentation ne donne pas lieu à un vote.

• Finances.

- Précision sur la décision modificative du Budget Principal n°4. A la suite d'une demande du trésorier sur la modification de l'article pour la subvention versée au CCAS et afin de respecter la nomenclature comptable M14, il est nécessaire d'apporter des précisions à la rédaction de la délibération. Le conseil municipal, à la majorité de ses membres, apporte les précisions nécessaires à sa délibération portant décision modificative n°4 du budget principal.

- Décision modificative n° 5 du budget principal. Elle a pour but le reversement de la subvention D.D.J.S pour l'année 2009 aux différentes associations qui ont participé au PEL. Unanimité.

• Attribution par anticipation de la subvention 2010 AUGEB.

Lecture est faite par Mme Michèle Berthe de la demande de l'AUGEB qui, suite au refus lors du conseil municipal du 09/11/2009 sur l'attribution d'une subvention complémentaire de 45 000 €, a besoin de garantie vis-à-vis des ses créanciers.

Des critiques sont émises quant à la bonne gestion ; il est décidé que le conseil municipal sera beaucoup plus strict sur le suivi de la convention : un avenant sera établi dans les meilleurs délais pour prévoir des indicateurs chiffrés plus précis. Les projets du centre seront validés avec une obligation de retour sur les résultats. Il faudra donc réduire les projets car il est clairement annoncé qu'aucun montant supplémentaire ne sera versé sur 2010. Il est souligné que la Commission Finances a donné des consignes de diminution de 4% de chaque budget des services municipaux pour le budget 2010 et que seul l'AUGEB n'aura pas cette réduction. Un débat s'ouvre : la commune a repris le CLSH et la subvention n'a pas baissé d'autant, le nombre d'adhérents reste insuffisant et l'association AUGEB n'a pas ou peu de participation sur les actions sociales menées par la commune (Le Téléthon entre autre). Il est précisé en fin de débat qu'aucun versement ne pourra intervenir avant le vote du Budget principal de 2010. Pour l'attribution de la subvention par anticipation : 23, contre : 2, abstention : 1.

• Avenant n°2 au contrat de délégation du service public.

Cet avenant consiste au remboursement des charges salariales d'un agent mis à disposition par Scolarest (le délégataire) pour la commune. Ce montant n'ayant pas été inscrit dans le contrat, il convient de prendre un avenant. Le montant annuel de la prestation s'élève à 6 283.65 €. Unanimité.

• Personnel.

- Charte des ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles). Cette charte a pour but de donner un cadre très précis des activités de chacun au sein du groupe scolaire maternel et de mieux cerner quels sont les droits, les devoirs et les tâches précises des ATSEM, dans l'intérêt de toutes les parties concernées (Maire, enseignants, Atsem). Unanimité.

- Création 3 postes agent technique principal 2 classe. Trois agents du service techniques ont réussi récemment l'examen professionnel d'adjoint technique, et après avoir été nommé, ils remplissent les conditions pour prétendre au poste d'agent technique principal 2^{ème} classe. Il faut donc modifier le tableau des emplois. Unanimité.

QUOI DE NEUF À LA BIBLIOTHÈQUE ?

Le Père Noël a été généreux pour les lecteurs avec une hotte pleine de bandes dessinées pour adultes :

- deux tomes de XIII Mystery de Meyer et Dorison
- deux tomes du « Retour à la terre » de Fery et Larcenet
- les trois premiers volumes du « Décalogue » de Giroud/Béhé
- le « happy sex » de Zep
- « Passagers du vent » de Bourgeon
- « Blake et Mortimer » signé Van Hamme et Sterne
- « Coronado » de Loustal et Lehane
- le 1^{er} livre de « Lulu femme nue » d'Etienne Davodeau.

Du côté des romans pour les ados :

- « Journal d'un vampire », deux tomes signés L.J. Smith
- un roman du terroir « une vérité de trop » de B Varell
- un polar « trompe l'œil » de P Cronwell
- une valeur sûre V Ovaldé «Ce que je sais de Vera Candida»
- un texte original «les démons de Jérôme Bosch» de A Strauss
- une lecture détente «les jumelle de Highgate» de A Niffenegger.

Pour les enfants beaucoup de contes et histoires de Noël et deux albums : «Des couleurs pour demain » de Nicole Snitselaer dédié aux enfants de l'avenir à travers Atka le petit esquimau qui cherche les couleurs perdues de sa banquise et « Cléofée » une tricoteuse de mots une ballade poétique dans un graphisme original et chaleureux.

Au rayon documentaire : un beau livre « Bhoutan terre de sérénité » des textes et des photos signés Mathieu Ricard. Et pour les parents qui veulent se ressourcer après 15 jours de vacances scolaires avec Ados grognons un ouvrage signé Corinne Dupré dans la collection « Que faire ? » de Studyparents : « Ados : 10 vérités bonnes à entendre ».

Contes de Noël à la bibliothèque

Beaucoup de jeunes lecteurs ont été fidèles au rendez vous conte proposé dans le salon de lecture, les mercredis et vendredis de Décembre. En attendant le Père Noël quel que soit l'âge du jeune public, les yeux brillent lors des aventures de la fille du Père Noël, s'étonnent de la solidité de la Mouffle, des aventures de maman souris, ou des pouvoirs des flocons magiques. La magie de Noël s'est installée dans le salon de lecture de la bibliothèque une façon bien agréable d'attendre avec patience l'arrivée du bonhomme Noël. Pour les inconditionnels les contes se sont prolongés pendant les vacances de Noël entre 14h et 15h. Grâce à la générosité du Père Noël Mauricien, chaque racontée se terminait par un interlude gourmand papillotes et pâtes de fruits apportées par les lutins de la bibliothèque



Exposition « L'ours polaire et l'explorateur » du 18 Janvier au 12 février

Deux héros pour une expo relayée par les BEC (bibliothèques en Campagne) Sur les traces de Plume l'ourson de Hans de Beer et de Jean Louis Etienne à travers 14 panneaux avec dessins, photos et textes accessible dès 4 ans. Trois grandes thématiques : l'Arctique : sa banquise, ses animaux et l'homme face à ce monde fragile. Choisie en partenariat avec la Bergerie des P'tits loups cette animation est ouverte à tous petits et grands du mardi au vendredi de 13h à 18h et le samedi matin de 10 h à 12h.

« Premières Pages ». Un livre, un enfant

Il s'agit d'une opération nationale initiée par le Ministère de la Culture et la Caisse d'Allocations Familiales. Il est expérimenté dans trois départements dont l'Ain. Il a pour ambition de familiariser les enfants au livre et à la lecture dès leur plus jeune âge Chaque famille ayant accueilli un enfant en 2009 (naissance ou adoption) recevra un livre, un guide parental. Le livre un album écrit par Natali Fortier « Mon beau soleil », un guide vers la lecture rédigé par Murielle Szac. Le Conseil Général de l'Ain qui a la compétence de la Lecture publique à travers la Bibliothèque départementale a adjoint une bibliographie d'ouvrages pour tout petit.

La bibliothèque relai de la BDP et du Ministère de la Culture, le Multi accueil François Dolto relai de la CAF, la ludothèque, le relai des assistantes maternelles et les lieux de parentalité se sont réunis dans chaque commune, pour la Côtère le projet a été coordonné de Neyron à La Boisse, chacune des commune a choisi un animal héros du livre comme mascotte

Une journée d'animation a été organisée le samedi 30 janvier.

A Saint Maurice, rendez vous de 10H à 12H à la bibliothèque 1 avenue Foch pour un voyage sensoriel du Dou-dou au livre sur le thème des animaux. Contes, lecture à voix haute, tapis d'éveil, jeux animations. La mascotte mauricienne est une superbe girafe réalisée en papier mâché.



Les bébés du RAM habitués de la bibliothèque

La girafe mascotte



J. D.

Suite de la page 1

AU CT DOMBES ça pédale dur



8 courageux sur le parcours
Losanne Lausanne Losanne

Une 40 aine d'adhérents évoluent dans une ambiance amicale et sportive, tout le monde peut y trouver son compte, Les lundi, jeudi et samedi... et le mercredi les dames sont accompagnées ! Les circuits partent du siège à Saint-Maurice (7 avenue des Ecoles). De nombreux sociétaires participent à

de multiples rallyes cyclosporifs : tout le monde part ensemble et tout le monde arrive ensemble !

Chaque année, un séjour mixte d'une semaine est organisé... Tout le monde peut adhérer au CT DOMBES !

Pour plus d'informations :

René Bontemps 04 78 55 45 63 ou 06 20 01 44 24

Gérard Bargel 04 72 25 08 46 ou 06 28 51 00 66 G. B.

A. G. le 8 janvier 2010 au Tennis Club de Saint-Maurice.



Départ le matin du Bois D'amont
dans le Jura, sur la dernière étape
après Lélex

RANDONNÉE À LA CROIX ROUSSE

Randonner dans Lyon, quelle drôle d'idée ! Pourtant, le 13 décembre, ce sont 8 marcheurs qui, partant de la place Sathonay, ont randonné pendant 3 heures et demi, de parc en parc : le parc des Chartreux surplombant la Saône, le parc de la Cerisaie, les terrasses en cascade du parc Sutter caché sur les pentes et enfin le jardin botanique. Chaque lieu, chaque rue nous murmurait une histoire : celle du Major MARTIN, fondateur du lycée La Martinière, celle des Lyonnais célèbres sur le mur peint du même nom, celle de l'Homme de la Roche, un allemand bienfaiteur de la ville de Lyon, celle du passé militaire de Lyon : le Fort Saint Jean, la Subsistance, les anciennes fortifications aujourd'hui remplacées par le boulevard de la Croix Rousse.

Pendant que nous « descendions les montées », les époques se mélangaient autour de nous : l'empereur romain Claude (un gone !), l'amphithéâtre des Trois Gaules et le martyr des premiers chrétiens, les révoltes des Canuts en 1831 et 1834, la résistance lyonnaise pendant la deuxième guerre mondiale.

La boucle une fois bouclée, quelques flocons commencèrent à tomber tandis que nous étions confortablement installés dans un de ces petits restaurants dont Lyon a le secret.



R. T.



Une bonne table
des Anciens Combattants



Scénettes du groupe théâtre "ado"
du Centre Marcel Cochet

saïson, pendant que le Volley Ball assurait la vente des 150 roses et que le club du Cyclotourisme assurait la réalisation de la pyramide de boîtes de conserve, qui seront offertes au Restaurant du Cœur.

Et comme toujours d'autres ventes assurées par le Foyer St Maurice et la commission «Sociale».

Le samedi soir était orchestré par l'association CLARA qui cette année proposait un très sympathique couscous pour une soirée très conviviale. Repas ponctué par des interventions de différentes associations.

Le « Twirling Bâton » nous a présenté plusieurs chorégraphies, la «Boxe Française» nous a régalé de combats étonnants et de techniques de cannes et bâtons, le groupe «El Candil» et son Flamenco nous a fait voyagé, l'activité «Step» du centre Marcel Cochet a fait preuve d'une grande dynamique et pour terminer «Clara» nous proposait plusieurs danses de son répertoire.

Toutes ses manifestations enchantèrent le public de la salle des fêtes, qui regroupait environ 160 personnes.

Un grand bravo à toutes ces associations qui s'investissent chaque année et permettent ainsi de recueillir des sommes non négligeables pour le téléthon.

Cette année malgré une légère baisse constatée, la somme qui sera reversée au Téléthon par les associations et les entreprises partenaires se monte à 5650 euros.

Merci à tous, bénévoles, organisateurs, participants et donateurs, une fois de plus le mot solidarité représente quelque chose, et nous donne envie de continuer.

L. C. et R. R.



Commission
"Associations": "il faut
goûter avant de servir !"

UNE FIN D'ANNÉE NON-STOP AU CLUB AMITIÉ-LOISIRS

Le Conseil d'administration réuni le 2 Décembre a fait le point sur les activités passées et à venir.

L'exposition-vente annuelle du club Amitiés Loisirs a eu lieu dimanche 29 Novembre. Chacun a pu admirer et se procurer les œuvres confectionnées tout au long de l'année par nos artistes amateurs, excellents dans la peinture sur verre et sur tissu, dans la confection de coussins, de napperons, de peluches, dans la décoration de table. Cette année, la nouveauté était le dessin gravé sur verre, des vases et des verres étaient ainsi présentés à la vente. On pouvait aussi trouver une tombola, une vente d'enveloppes, et un bar avec un buffet composé de gourmandises diverses.

Cette journée permet au club d'organiser ses activités tout au long de l'année (goûters, repas, voyages), et de s'équiper en matériel pour ses animations (jeux de société, projections, chorale, loto). C'est la journée phare de l'association, les visiteurs y rencontrent les adhérents, et découvrent nos activités, ils ont été très nombreux et très intéressés.

Un grand merci à tous ceux qui ont pris un peu de leur temps pour nous rendre visite, ainsi qu'aux artistes amateurs qui, comme d'habitude, ont fait un travail magnifique.

Mardi 8 Décembre a eu lieu la journée promotionnelle au Club, avec un repas gratuit, loto, puis goûter. Une trentaine de personnes y participaient.

Mardi 15 Décembre, repas des anniversaires à l'hôtel Lyon

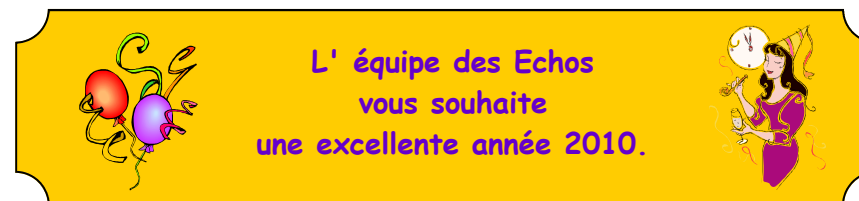
Est. 57 convives étaient prévus. Cette journée s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur. Un très bon menu venait agrémente cette rencontre. Il fut très agréable de trinquer aux fêtes de fin d'année qui se préparent, à la nouvelle année qui arrive, aux anniversaires et à la santé de tous. Chaque participant pouvait trouver son petit cadeau offert par le Club. La journée se terminait en dansant, sur des airs d'accordéon.

Mardi 22 Décembre, le goûter de fin d'année du Club s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et amicale. Les conteurs y allaient de leur blague, la bûche était découpée, les bouchons sautaient, les visages souriaient. Pour les membres du Club, il était déjà Noël avant l'heure.

Pour faire suite à la demande de certains adhérents, le Club fonctionnera sans interruption pendant la période des fêtes cette année. Et en janvier, nous enchaînons sur de nouvelles activités : Mardi 5 janvier, goûter des Rois, au Club — Le 12 Janvier sera organisée une journée Sécurité Routière pour les personnes de plus de 65 ans, par la préfecture et la Police municipale —

Mardi 19 janvier, assemblée générale à 14 heures 30 — Le 16 février, une journée promotionnelle, avec un repas crêpes gratuit pour les personnes qui sont présentes le matin, suivi d'un loto.

Y. R.



L' équipe des Echos
vous souhaite
une excellente année 2010.

Permanences de l'adjointe aux Affaires Sociales :

les lundis 4 et 18 janvier de 14h à 15h30
et le samedi 30 janvier de 10h à 11h30..

SUCCÈS NON DÉMENTI POUR LE CROSS DES PAPILLOTES



Une nouvelle fois, le 19 décembre, dans le parc de la Sathonette, le Cross des Papillotes de



Miribel Côtière Athlétisme a remporté un vif succès. Sous un blanc manteau neigeux, plus de 500 coureurs ont bravé le froid et les flocons afin de nous offrir un spectacle digne de la renommée de notre cross. Venus en car de Bourgoin, Grenoble, Bourg-en-Bresse, Villeurbanne, ils ont su apprécier la technicité du parcours et l'accueil chaleureux de



notre club. Nous avons encore fait la "presque" Une du journal des sports de TLM avec un reportage très flatteur pour tous. Encore un grand merci à nos partenaires, entre autre la Mairie de Saint-Maurice de Beynost sans qui notre cross n'atteindrait pas un tel succès. Son conseil municipal était représenté par 4 concurrents dont son maire.

Jocelyne Tchalékian



LA FCPE EN ACTIONS

La FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves) regroupe des parents d'élèves désirant participer à la vie de l'établissement scolaire qui accueille leurs enfants. L'association défend le service public d'enseignement laïc et gratuit ainsi que le droit à l'égal accès à l'éducation. Elle représente également TOUS les parents (adhérents ou non) concernant l'ensemble des sujets touchant à la scolarité des enfants : enseignement, vie de l'école, périscolaire, cantine ... Le comité de parents d'élèves de l'école primaire est composé de parents d'élèves scolarisés à l'école maternelle Saint-Exupéry et à l'école élémentaire Jacques Prévert de St Maurice de Beynost. Ses membres assistent aux conseils d'école qui se réunissent chaque trimestre. Ils y reçoivent des informations et sont associés aux projets de l'école.

Les membres du bureau pour cette année scolaire 2009-2010 sont :

Présidente : Tourret Valérie

Vice-Président : Rodriguez Philippe

Secrétaire : Bodet Michèle

Vice-secrétaire : Sctrick Laurence

Trésorière : Mazerand Anne-Cécile

Membre du bureau : Hodgson David

Les parents élus en tant que représentants pour les conseils d'école sont :

Ecole maternelle : Mazerand Anne Cécile, Rodriguez Philippe, Puad Frédérique, Gilardhi Aveline, Dunod Florence, Herzig Carole, Sctrick Laurence, De Los Rios Michèle

Ecole primaire : Brugnol Muriel, Bodet Michèle, Bussière Michel, De Los Rios Sofia, Hodgson David, Journeau Laurent, Ligot Joëlle, Mazerand Anne Cécile, Dernas Sabrina, Souchon Christine, Tourret Valérie, Tricoche Chrystèle, Boissin Alain, Gilardhi Aveline, Léon Isabelle

Nous en profitons pour faire un petit point sur les réformes amorcées l'année dernière et contre lesquelles la FCPE s'est engagée pour défendre l'école publique et

laïque.

Toutes nos actions collectives ont porté leurs fruits, puisque les nouvelles sont plutôt bonnes ... pour l'instant.

- le RASED (Réseau d'Aide aux élèves en Difficultés) a été maintenu sur La Côtère, avec priorité donnée par l'inspecteur d'académie à Miribel et Saint Maurice de Beynost (les 2 communes qui, rapelons-le, se sont unies dans les actions contre les réformes)

- le fichier base-élèves est désormais obligatoirement rempli par les directrices qui ont fait le choix dans notre commune de remplir le minimum obligatoire, c'est-à-dire les données administratives les moins confidentielles possibles

- concernant les évaluations de primaire, elles seront reconduites cette année, mais les modalités sont encore floues et nous ne savons pas encore sous quelle forme elles auront lieu, ni à quelle date, ni sur quelles parties du programme elles porteront.

- pour la rentrée 2010-2011, les enfants nés jusqu'au 31 décembre 2007 pourront être inscrits à l'école maternelle. Concernant les enfants de 2 ans, ils pourront être inscrits dans la limite des places disponibles (sachant tout de même qu'une classe devrait être fermée à la prochaine rentrée, donc le nombre de places réduit d'autant)



Toutefois, nous restons vigilants. En effet, cette année à Dardilly (69), un jardin d'éveil pilote a été mis en place. Cette structure, en remplacement de l'école maternelle, est payante et le personnel n'inclut pas d'enseignants. Ces établissements sont pour l'instant "testés" sur des enfants de 2-3 ans, mais la CAF prévoit bien sur son site une participation pour les jardins d'enfants jusqu'à 6 ans ! Nous nous engageons à vous tenir au courant.



CAFÉ THÉÂTRE

2^{ème} spectacle de la saison « Zappe ta télé » le Vendredi 22 Janvier à 20h30 au Centre Marcel Cochet. La commission culture propose « Morceaux d'Antitologie » un spectacle dynamique et festif ciselé par un humoriste doux dingue des mots, ceux qui roulent en bouche pour finir en double sens, ceux qui trouent le plafond pour siffler en rime et assonance. Titou meilleur ami des mots sur la scène de Marcel Cochet Vendredi 22 janvier réservations au 04.78.55.13.90



CHALEUREUX MALGRÉ LE FROID



Le 9^{ème} marché de Noël qui se tenait à la salle des fêtes le dimanche 13 décembre a connu un succès plus franc que celui de l'année 2008. En effet, de nombreux participants proposaient leurs productions plus originales les unes que les autres. Les matières offertes étaient aussi très diverses. Ainsi, tableaux, pierres semi-précieuses, poupées, décorations de Noël... tout était à la disposition des Mauriciens qui ne se sont pas privés pour faire leurs derniers achats de Noël. Les artisans, ravis des conditions dans lesquelles ils ont été accueillis, ont, pour la plus grande majorité, décidé de revenir l'année prochaine. Le stand "crêpes" du Sou des Écoles, fidèles depuis le premier marché, a vu son stock englouti très rapidement. Le vin chaud, offert par la Municipalité, et confectionné par Jeanine et Jean, a permis de se réchauffer et le cœur et les doigts, vu le temps à l'extérieur. Le Père Noël avait profité de l'occasion pour effectuer son premier des quatre passages à Saint-Maurice. Les bambins étaient ravis. L'un d'eux était en extase devant le "vrai" Père Noël... Et oui, c'était le "vrai" parce qu'il était vieux et portait des lunettes !! À l'année prochaine. M. M.



8 DÉCEMBRE

Ce jour traditionnel de la fête des lumières dans le lyonnais a été encore célébré à Saint-Maurice. En effet de nombreux Mauriciens avaient illuminé leurs fenêtres et leurs balcons. À cette occasion, des commerçants et la Municipalité se sont encore associés pour offrir à la population un petit mâchon festif devant le cœur économique du village. Les petits plats avaient été mis dans les grands : profusion de charcuterie et de petits pains aux différentes saveurs, le tout accompagné du célèbre vin chaud. Les enfants n'ont pas été oubliés : montagnes de bonbons et de papillotes. Les participants, ravis, se sont donné rendez-vous-même jour, même heure, l'année prochaine. Chiche ! M. M.



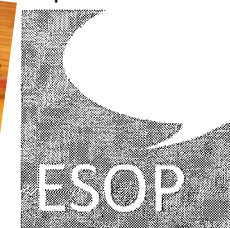
AVIS DE RECHERCHE

En 2010, les Journées Européennes du Patrimoine, organisées par l'Office du Tourisme de la CCMP, auront pour thème "La Côtère en 1900". La commission de travail lance un appel aux personnes qui auraient en leur possession des documents (photos, gravures, cartes postales anciennes, écrits, témoignages...), du matériel (outils, moyens de transport, équipements des sapeurs-pompiers dont le corps a été créé en 1899...) ou des vêtements datant de cette époque (de 1890 à 1914) et provenant de nos communes. Le principe est simple : avec votre accord, s'il s'agit d'un document, nous le scannerons/numériserons ; s'il s'agit de matériel, nous vous l'emprunterons peut-être le temps d'une exposition. Si vous souhaitez contribuer à la réussite de ce projet, merci de vous faire connaître auprès de la mairie, à l'accueil, au 04 78 55 14 08.



DEUX ADOS LAURÉATS

« Que l'on soit Lyonnais, Parisien, Marseillais ou de n'importe où en France, on peut tous faire le même constat : dans les transports en commun, les gens ne sourient pas, ne parlent pas. L'ambiance est bien souvent morose. Minés par cette triste vérité, une idée nous est venue : inciter les gens à discuter, à faire connaissance. Le souci c'est que la mentalité française ne va pas dans le même sens que nous: il est très rare qu'en France les gens s'adressent la parole à l'improviste, sans se connaître. Il suffirait de faciliter l'amorce et le tour serait joué ! C'est ce que permet ESOP.com. Notre site propose un badge (à acheter à moins de 2 € ou à fabriquer soit même) qu'il suffit de porter en ville, à l'école, dans les transports en commun, au travail... Ce badge est un code entre les membres du site: si vous voyez quelqu'un avec ce badge, allez lui parler ! Faites connaissance, échangez quelques mots en attendant la prochaine station de métro.



C'est ainsi que commence l'aventure ESOP (Et Si On Parlait), projet créé par deux jeunes ados de la Côtère, Stéphane et Caroline. C'est début septembre que Stéphane pousse la porte du centre social et culturel Jacques Brel, afin de venir solliciter de l'aide à l'accompagnement de projets jeunes auprès de Franck Guscioni, animateur du point d'information jeunesse. Le projet, déjà pensé et réfléchi en amont, une première étape se met en place autour de la mise en place de l'accompagnement. Une aide au montage de subvention auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Ain, par le biais du dispositif «Envie d'agir» est amorcée. La création de l'association ESOP se fait aussi avec le soutien du centre social et culturel Jacques Brel.

Le 18 Novembre 2009, le dossier de projet est présenté devant le jury du dispositif « Envie d'agir » et Stéphane et Caroline sortent lauréats de cette présentation avec une subvention de fonctionnement de 500 € accordée par le département. De plus ce même projet s'est vu attribué le « coup de cœur du jury » et reçoit 500 € supplémentaires, alloués par le Crédit Agricole, partenaire de ces défis jeunes.

Dans le cadre de cet accompagnement, Stéphane et Caroline ont présenté, en totale autonomie, ce même projet sur un dispositif de financement régional ; et ont été lauréats une fois de plus, avec l'obtention d'une subvention régionale de 1000€.



Centre Jacques Brel

HUMEUR !

Pourquoi les Mauriciens ne se déplacent-ils pas ?

Vendredi 26 novembre, un concert de BLUES ROCK était organisé au Centre social et culturel Jacques Brel, par l'association des Amis de la musique et en partenariat avec l'Académie de Musique et de Danse de la CCMP. Que proposait donc la télévision de si intéressant ce soir-là ? Des programmes si attractifs que personne ne s'est déplacé pour venir écouter les musiciens !! En effet seule une vingtaine de personnes ont eu le plaisir d'apprécier ce concert . Or, c'était, selon M. Chtepa, "une soirée d'une excellente qualité musicale. Lors du passage du groupe FAMILY BLUES, le chanteur a convié, en fin de leur prestation, les élèves du deuxième groupe de l'académie de musique et ensemble, ils ont joué un magnifique "bœuf" de deux chansons."

Ce faible nombre de spectateurs pourrait, cependant, décourager les organisateurs de manifestationset dire que certains ont l'audace de se plaindre qu'il ne se passe rien à Saint-Maurice ! J. A.

RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DES EAUX

Le rapport du syndicat pour l'année 2008 des eaux a été présenté lors du conseil municipal du 17 décembre 2009. C'est l'occasion chaque année de faire le bilan qualitatif et quantitatif de l'eau sur notre territoire et de tordre le cou à certaines idées reçues.

Le financement du syndicat provient exclusivement de la facturation de l'eau : aucun impôt local ou national n'est prélevé pour le service de l'eau. Le syndicat assure la production et la distribution de l'eau sur les communes de Neyron, Miribel, Beynost et Saint Maurice de Beynost.

90% de la production provient des puits de captage du four à chaux, le reste des sources de notre commune. Le syndicat a délégué par contrat un certain nombre de tâche à un fermier qui assure le suivi de la production, les réparations (réseau, pièces électro mécaniques...), le relevé des compteurs et la facturation. Le syndicat finance tous les investissements nécessaires au service (production, canalisations).

Le fermier lui verse une redevance qui lui permet de le faire.

Au 1^{er} janvier 2009, le prix de l'eau est le suivant :

distribution de l'eau	mètres cubes	prix unitaire 2008	Prix unitaire 2009	montant 2008	Montant 2009	évolution %
part du délégataire						
abonnement annuel		37,16	38,82	37,16	38,82	4,5
consommation	120	0,3988	0,4110	47,86	49,32	3,1
part de la collectivité						
abonnement annuel		19,20	19,20	19,20	19,20	0
consommation	120	0,2850	0,2850	34,20	34,20	0
organismes publics (agence de l'eau)						
préservation ressource	120	0,0490	0,0590	5,88	7,08	20,4
lutte contre la pollution	120	0,1900	0,1900	22,80	22,80	0
sous total eau HT				167,10	171,42	
TVA 5,5%				9,19	9,43	
Total TTC				176,29	180,85	2,6

Sur le plan quantitatif, le législateur impose de présenter une facture type pour une consommation de 120 m³ par an qui correspondait il y a quelques années aux besoins d'un foyer de 4 personnes (aujourd'hui on est plus proche de 100 m³). Cette donnée permet de comparer le prix de l'eau dans toute la France. Elle est rendue nécessaire par le fait que le prix de l'eau comporte des parts fixes et d'autres liées à la consommation réelle (comme l'électricité et le gaz).

Dans ces conditions de calcul, le prix du mètre cube d'eau est de 1,507€ (hors assainissement). Pour plus de transparence, vous pouvez désormais comparer ce prix avec celui d'autres collectivités sur le site <http://www.services.eaufrance.fr> (les données de notre syndicat ne sont pas encore renseignées). Sur le plan qualitatif, 274 analyses physico-chimiques et microbiologiques ont été réalisées : elles sont toutes conformes aux normes en vigueur.

Pour l'année 2010, les principaux investissements du syndicat concerneront le remplacement de 280 branchements plomb (sur 900 à changer d'ici 2012), le renouvellement de canalisations (rue Saint Martin Miribel, montée de la Paroche partie haute sur notre commune) et l'entretien de la station du four à chaux, le tout pour un montant estimé à 800.000€. J-C. L.

IL ÉTAIT UNE FOIS... LE RECYCLAGE

Le recyclage est un procédé de traitement des déchets qui proviennent des industries et des déchets ménagers. Ce procédé permet de réintroduire dans le cycle de production d'un produit les matériaux qui le composent.

Le recyclage a deux conséquences écologiques majeures :

la réduction du volume des déchets et la préservation des ressources naturelles.

Depuis 1970, le ruban de Möbius est le logo universel des matériaux recyclables.



QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?

Les ordures ménagères classiques sont mises en décharge, incinérées et parfois compostées.

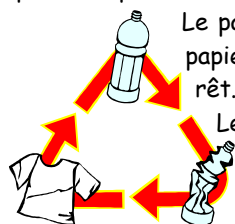
Le verre est recyclable à l'infini, sans perte de matière, ni de qualité. Le recyclage du verre permet une économie de 100 kg de fuel pour une tonne de verre, soit un tiers d'énergie en moins.

L'aluminium se recycle totalement pour entrer ensuite dans la composition de vérandas ou de fers à repasser par exemples.



Le papier : pour fabriquer 90 000 tonnes de pâte à papier recyclé, il faut 105 000 tonnes de papier de récupération, ce qui permet de sauver l'équivalent de 420 000 tonnes de bois de forêt.

Le plastique recyclé est réutilisé dans la fabrication d'emballages (hors secteur alimentaire), mais aussi pour des vêtements d'hiver, des couettes, des montres, des revêtements... Il faut 10 bouteilles d'eau pour fabriquer un pull polaire.



RELAIS DE RADIO-TÉLÉPHONIE DES FOLLIETS, ET D'AILLEURS...

Beaucoup de questions se posent au sujet des antennes-relais de radio-téléphonie implantées sur les toits; la discrétion des opérateurs d'un côté, la superficialité et la cacophonie des médias de l'autre entretiennent la confusion. L'objet de cet article est de diffuser des informations objectives et vérifiables, afin que chacun se fasse sa propre opinion sur des bases incontestées.

L'usage commercial d'équipements de radiocommunication en France est sous le contrôle d'une agence de l'Etat: l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes). Elle est chargée de vérifier que les conditions techniques et concurrentielles sont conformes à la loi. Par ailleurs, l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) gère et contrôle l'usage du spectre des fréquences radioélectriques. Enfin L'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET) a pour mission de protéger la santé humaine. L'AFSSET a déjà expertisé à plusieurs reprises le domaine des effets sanitaires des champs électromagnétiques, avec la publication d'avis en 2003 et 2005 sur la téléphonie mobile.

Les questions que se posent un habitant de la commune vivant à proximité d'un relais téléphonique concernant les risques pour sa santé et celle de ses proches sont absolument légitimes. Essayons d'apporter quelques éléments de réponse avec un exemple très concret: le relais situé aux Folliets.

Tout d'abord, il faut bien comprendre que l'intérêt d'un opérateur téléphonique est de placer aussi peu d'émetteurs que possible (diminution des investissements) et qu'ils soient le plus efficace possible (bonne qualité de service). C'est pour ces raisons que les antennes sont directives afin de rayonner les ondes vers les zones d'utilisation. Dans notre cas, ce relais présente un diagramme de rayonnement en forme de papillon: si on regarde une carte de la commune et qu'on dessine un gros point à l'emplacement de l'émetteur, il forme le corps du papillon. Une de ses ailes rayonne vers Miribel, et l'autre vers Beynost. En effet, la côtière forme un obstacle pour les ondes, et la plaine du Rhône est desservie par d'autres émetteurs ailleurs. De plus, ces ondes sont émises en nappe horizontale, car les oiseaux n'utilisent pas encore de mobile... Tout ceci dans le but de minimiser la puissance de l'émetteur (plus puissant = plus cher). Notons au passage que les personnes les moins exposées au relais sont donc celles qui habitent dessous!

Une idée répandue consiste à dire: 'Pour se protéger des ondes, il faut éloigner les émetteurs des zones habitées et en mettre moins'; la conséquence est que nos mobiles devront être plus puissants pour qu'ils puissent communiquer avec ces relais lointains. Et on a vu que la quantité d'énergie reçus provient pour sa plus grande part de notre propre mobile!

Cependant, en vertu du célèbre 'principe de précaution', l'AFSSET a émis un avis de bon sens. Au vu des nombreuses études effectuées et qui n'ont pas montré de façon indiscutable d'effets néfastes sur la santé (mais dont certaines ont montré des effets sur les fonctions cellulaires), il est tout de même recommandé de limiter l'exposition aux rayonnements forts autant que possible. Pêle-mêle: limiter l'usage du portable surtout chez les enfants (forfaits bloqués), couper son mobile quand il est possible de le faire, ne pas dormir avec le mobile sur la table de nuit, attendre l'établissement de la communication avant de coller le mobile à son oreille, utiliser une oreillette, choisir un mobile avec un DAS (Débit d'Absorption Spécifique) faible... tous les moyens possibles pour diminuer les doses de rayonnement reçues.

Enfin, il ne faut pas oublier non plus que les écrans d'ordinateur, les télévisions, les lampes fluocompactes, les téléphones sans fil, le Wi-Fi, les veille-bébé produisent aussi des ondes électromagnétiques. Mais il n'existe pas encore de campagne médiatique pour en souligner les dangers, avérés ou non... On ne peut donc que recommander à tous de suivre l'avis de l'AFSSET en exerçant son bon sens. Pour tout renseignement complémentaire à ce sujet, vous pouvez vous adresser au service urbanisme (04 78 55 83 68). *P. C.*

Petit calcul au résultat surprenant!

Les puissances diffusées aux Folliets sont de 2 x 23,7 dBw PIRE pour les bandes 902-915 et 947-960 MHz, et 28,7 dBw PIRE pour le projet de faisceau hertzien en 18,1-18,4 GHz. Ce qui correspond respectivement à une puissance de 2 x 235W et 741W isotrope. C'est une puissance relativement faible: un four à micro-onde a une puissance d'environ 900W à 2,45GHz et un téléphone GSM en condition de transmission difficile émet au maximum 2W.

Prenons maintenant un exemple: un enfant téléphone avec un GSM dans de bonnes conditions (puissance réduite à 0,5W au lieu de 2W, soit quatre fois moins que le maximum). Le téléphone est à environ 3 cm de sa jeune cervelle et il est à 10m du relais des Folliets à la même hauteur (c'est à dire sur le toit du bâtiment!). Calculons la puissance reçue sur une surface de 5cmx5cm de ladite cervelle. Passons sur la démonstration, mais la formule de calcul dit ceci:

$$Pr = Pt \times S / 4\pi d^2,$$

avec Pr: la puissance reçue

Pt: la puissance transmise

d: distance émetteur / récepteur.

Le résultat peut paraître surprenant: 0,11W de la part du téléphone, et 0,000935W du relais, soit 117 fois plus issus du téléphone!

Si maintenant le garnement s'approche à 1 m du relais, il recevra de sa part 0,0935W sur la même surface de cervelle, et toujours 0,11W de son téléphone, soit une dose comparable; mais il est interdit de monter sur le toit du bâtiment, et aussi de s'approcher à moins de 2 mètres des antennes. Autrement dit, dans les conditions d'utilisation normale, le rayonnement reçu par l'utilisateur provient quasi uniquement de son propre mobile !

